

Affaires courantes

M. le Président: Comme toujours, je vais prendre en note les observations du secrétaire parlementaire et les examiner, mon constant souci étant de faire régner le décorum que le public attend de nous.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je trouve cet échange des plus inopportuns puisque la dernière fois que j'ai pris la parole au sujet de remarques que des députés conservateurs avaient faites et retirées, la présidence a jugé à ce moment-là que l'affaire était close.

Le leader parlementaire de mon parti a retiré les paroles auxquelles des députés de l'opposition font allusion en long et en large. J'estime donc qu'au nom de la logique, la question devrait être close.

M. le Président: En ce qui concerne le député de Kamloops, la question est close.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Toujours au sujet, monsieur le Président, du décorum à la Chambre, je sais que vous êtes d'avis, et nous sommes d'accord avec vous, que nous avons tous un rôle à jouer pour faire observer le décorum. En ce qui concerne toutefois le cas dont il vient d'être question, celui du député de Kamloops, je signale que je l'ai vu se tromper ou commettre une erreur de temps à autre; je crois aussi qu'il a l'âme très calculatrice et que. . .

M. le Président: Si l'affaire est close, combien d'autres députés vont se lever pour y aller de leurs observations? Je prie le député d'en venir au fait.

M. Attewell: Voici, monsieur le Président. Il ne suffit pas, après avoir fait ce genre de remarque. . .

M. le Président: Excusez-moi, mais je dois vous arrêter. Le député soulève de nouveau la question. C'est justement pour cela que le député d'Essex—Windsor s'est plaint. Il ne convient pas de revenir là-dessus. La question est close, bel et bien close comme. . .

Une voix: Il est question de votre responsabilité

Une voix: Asseyez-vous.

M. le Président: Pas en ce qui touche cette affaire. Nous pourrions parler de ma responsabilité une autre fois et dans un autre endroit, mais il n'est absolument pas question de revenir sur le cas du député de Kamloops, peu importe la tactique qu'on utilisera pour y parvenir.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS D'INFORMATION

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, il me fait plaisir de déposer à la Chambre deux documents d'information, dans les deux langues officielles, intitulés *Peuples autochtones, autonomie gouvernementale et réforme constitutionnelle et L'identité canadienne: des valeurs communes*.

* * *

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PLAN D'IMMIGRATION POUR 1992

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, également en vertu du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel au Parlement concernant le Plan d'immigration pour 1992.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PLAN DE DÉPENSES POUR 1992 RELATIF À L'UTILISATION DES FONDS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE À DES FINS PRODUCTIVES

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Plan de dépenses